

## **COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JUIN 2022**

Le 16 Juin deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de quatorze en suite de la convocation faite le 9 Juin 2022.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, GUILLEMOT Marianne CHAMPOT Nicolas, STERVINOUE Sylvaine, LE LIBOUX Claude, LE DÉVÉHAT Yannick, NEDELLEC Morgane, ROBIN-LE GALLO Evelyne, LE FOLGOC-NICOLAS Maryvonne, COMMEUREUC Adeline, LE BADEZET Cédric, GERBEAU Philippe et LE BADEZET Yoann.

Était absent excusé : LE LERAY Gurvan

Secrétaire de séance : Madame GUILLEMOT Marianne.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 19 MAI 2022

### **DÉCISIONS**

#### **1°) DESIGNATION DES REFERENTS PAYS D'ART ET D'HISTOIRE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est engagée depuis plusieurs années dans l'élaboration d'un projet patrimoine de qualité, dans la perspective de l'obtention du label Pays d'art et d'histoire. Après avoir obtenu ce label, Pontivy Communauté met en place un comité de pilotage des actions à mettre en œuvre. A cet effet, chaque commune de ce périmètre du Pays d'Art et d'Histoire, doit désigner un référent communal du Pays d'art et d'histoire pour représenter notre commune ainsi qu'un suppléant.

Monsieur le maire demande aux conseillers quels sont ceux qui se portent volontaires pour cette mission

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DECIDE** de nommer : Mme NEDELLEC Morgane, référent principal et Mme LE FOLGOC-NICOLAS Maryvonne, référent suppléant.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **2°/ ORGANISATION VISITE LABEL PATRIMOINE RURAL BRETAGNE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception du courrier suite à notre demande d'adhésion au label « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne. Cette association de loi 1901 a pour but de préserver et de mettre en valeur notre patrimoine. Les communes doivent disposer d'un patrimoine architectural et paysager de qualité et en quantité suffisante dans le bourg et les villages.

Une décision pour candidater à ce Label a déjà été actée au conseil municipal

Le Label est attribué pour 7 ans.

Des représentants du comité visiteront la commune le 19 Juillet pour effectuer une revue du patrimoine communal puis déterminer si la commune répond aux critères d'obtention du label. Des participants à cette journée sont souhaités pour accompagner monsieur le Maire et le comité du label lors de cette visite découverte du patrimoine communal

Après échanges, le conseil municipal,

- **VALIDE** la présence avec Mr le Maire pour la visite du 19 Juillet, de Mr LE BADEZET Yoann, Mr GERBEAU Philippe et Mme LE FOLGOC-NICOLAS Maryvonne

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **3°/ TRAVAUX SALLE POLYVALENTE : Mise en conformité des EXUTOIRES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mr MAISEAU, architecte a transmis l'estimation de la société QUIDU Couverture pour la dépose de deux anciens châssis, la fourniture et la pose de deux exutoires de désenfumage de la salle polyvalente.

Cette réalisation mettra fin à l'avis défavorable de la commission de sécurité pour le maintien de l'exploitation de la salle polyvalente.

Le devis s'élève à : 6596.00€ HT soit 7915.20€ T.T.C

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DECIDE** de valider le devis de la société QUIDU pour 7915.20 €.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **4°/FEU D'ARTIFICE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé de financer le feu d'artifice municipal qui sera tiré le samedi 23 Juillet 2022 à minuit à l'étang communal, lors des fêtes locales organisées par le comité des fêtes. Celui-ci participe à la dépense à hauteur de 500 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DECIDE** d'accepter le devis de la société VOS NUITS ETOILEES de Pluméliau pour un montant de 1861.84€ T.T.C avec une remise de 361.84€ soit une facturation finale de 1500€ T.T.C.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **5°/ QUESTIONS DIVERSES**

##### **5 – 1) ETUDE ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le société ABEE a été sollicitée et à transmis l'estimation pour un audit énergétique de la salle polyvalente, avant et après travaux.  
Le devis s'élève à : 4100. 00€H.T soit 4920. 00€T.T.C

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DECIDE** de valider le devis de la société ABEE pour un montant de 4100.00€ H.T soit 4920.00€ T.T.C

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **INFORMATIONS**

#### **1°/ DESIGNATION COORDINATEUR ADJOINT POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Monsieur le maire demande aux conseillers quels sont les élus volontaires pour assurer la mission d'adjoint à la coordinatrice principale Maryvonne LE FOLGOC-NICOLAS désignée lors du conseil municipal de Mai.

Mme L'HOSTIS – LE DIAGON Stéphanie accepte de contribuer à cette action majeure pour la commune, en janvier/février 2023.

#### **2°/ ILLUMINATIONS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un devis a été signé pour l'achat de quelques illuminations de Noël. La commande a été passée à la société LEBLANC Illumination pour un montant de 1905.29 T.T.C

### **3°/ BILAN ALSH : Février 2022**

Madame L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, première adjointe et présidente de l'association Guern Malguénac, présente le bilan de l'ALSH des vacances scolaires de Février 2022 et la facturation de la prestation par la commune de Malguénac qui s'élève 1079.65€ correspondant au reliquat coûts/recettes de cette période  
28 enfants Guernates ont participé aux différentes activités sur cette période.

### **4°/ GUERN ACTUS DE JUILLET :**

Le Guern Actus de juillet est en cours de finalisation, les derniers articles sont à rendre pour la fin de semaine.

### **5°/ CONCOURS PHOTOS :**

Les photos sont en exposition à la Médiathèque depuis le mardi 14 juin.

Les prochains rendez-vous sont :

Le vernissage le 24 Juin à 18H30 à la médiathèque

La remise des prix le 29 Juillet à 18H00 en présence des participants, de la presse, et du jury

L'exposition sera clôturée le 30 Juillet.

### **6 °/ POINT EPICERIE .**

Mr CHAMPOT Nicolas, nous présente l'avancée de l'épicerie participative.

L'assemblée générale s'est tenue le 7 juin avec la mise en place du groupe de pilotage.

Environ 15 producteurs sont pour le moment référencés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 22H55

**Prochain conseil municipal : jeudi 21 Juillet 2022 à 20h30**